



CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 03 Novembre 2015
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) a décidé de confier, à l'UNANIMITE, à Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat, en complément des délégations attribuées par la délibération du 06 Avril 2014, la compétence de demander des subventions à l'Etat et aux collectivités territoriales.

2°) a attribué, à l'UNANIMITE, une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 128 euros au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Commune,

a attribué, à l'UNANIMITE, une subvention exceptionnelle d'un montant de 18 000 euros et un acompte de 65 000 euros à la subvention annuelle 2016 au CCAS.

3°) a sollicité, à l'UNANIMITE, le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

a accordé, à l'UNANIMITE, une indemnité au taux de 100 %,

a décidé, à l'UNANIMITE, que cette indemnité soit attribuée à Monsieur Didier FASQUEL, à compter de sa prise de fonction soit le 1^{er} Mai 2015 ; Monsieur Gilbert DEQUIDT ayant quitté ses fonctions le 30 Avril 2015 percevra cette indemnité jusqu'à cette date.

4°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la C.A.F. pour l'achat de tables et de chaises afin d'équiper la salle multi-accueil de l'école Roger Macke ainsi qu'auprès de tout autre financeur et à signer tout document à intervenir.

5°) a autorisé, à l'UNANIMITE, la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2016 ainsi qu'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2015.

6°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour la construction de logements sociaux sur un terrain cadastré section AV 242, d'une superficie de 567 m² situé à l'angle de l'Allée des Cyprès et du Chemin du Contre Halage, au Trou Gai,

a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à effectuer toute démarche à venir et à signer tous les documents utiles à la réalisation de cette opération.

7°) a adopté, à l'UNANIMITE, le règlement intérieur de l'Harmonie Municipale.

8°) a approuvé, à l'UNANIMITE, le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Calaisis.

9°) a décidé, à l'UNANIMITE, que la Commune prenne la compétence dite « G.E.M.A.P.I. » par anticipation et qu'elle transfère concomitamment son exercice à la Communauté d'Agglomération du Calaisis à compter du 1^{er} Janvier 2016,

a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

10°) a donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Calaisis en incluant Fréthun, Hames-Boucres, Nielles-lès-Calais et Les Attaques.

11°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la C.A.F. pour l'achat de matériel sportif pour les temps d'activités périscolaires et l'accueil de loisirs.

COULOGNE, le 04 Novembre 2015

LE MAIRE,

Alain FAUQUET